DEMANDE D'ARRETE TEMPORAIRE
DE CIRCULATION - 2019

STATIONNEMENT/REGLEMENTATION URBAINE

☎ : 03.21.23.70.70
Mail : reglementation@ville-arras.fr

Nom du Pétitionnaire ou Service (Ville d'Arras) :

Adresse : n° rue : code postal : ville :

Téléphone :

Télécopie :

Mail :

sollicite l'établissement d'un arrêté temporaire de circulation :

Nature des prescriptions de l'arrêté :

☐ **Restrictions de circulation** ☐ **Stationnement interdit**

☐ **Circulation interdite** ☐ **Autres prescriptions** (à préciser)

Motif : (préciser la nature)

☐ **Travaux** (indiquer le genre) **:**

☐ **Fête ou manifestation** (indiquer la dénomination) **:**

☐ **Epreuve sportive** (indiquer la dénomination) **:**

Localisation :

Dénomination de la ou des voie(s) :

Eventuellement : **- côté concerné, n° pairs ou n° impairs :**

- sens de circulation neutralisé :

Période prévue : date de début : date de fin :

Horaires :

Mise en place de la signalisation temporaire par :

Prolongation d'un arrêté temporaire :

. références et date de l'arrêté initial :

. date de fin de prolongation :

La présente demande doit impérativement parvenir au service Réglementation Urbaine, **15 jours ouvrables** avant la date de début de la période de validité de l'arrêté. **Passé ce délai, celle-ci ne pourra être traitée, s**auf cas exceptionnel justifié.
Après instruction de la demande, l'arrêté qui sera délivré devra être porté obligatoirement à la connaissance des usagers du Domaine Public.

Fait à Arras, le
Signature

Cadre réservé à l'administration
Document reçu le :